

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

***COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2020***

L'an deux mille vingt et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, MESER Delphine, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, CAULIER Albert, REGOST Claude, MACREZ Christelle, CARON Patrice, PRUVOST Francis, CARON-THOREL Magali, GERMAIN Patrick

Absents représentés : M. MERLIER Christophe par M. PRUVOST Francis

Secrétaire de séance : Mme CLEENEWERCK Marie

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de plusieurs habitants de la commune, pour le colis des aînés et pour les masques offerts aux enfants.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Lors de l'élaboration du budget il a été voté la somme de 58 600 € au chapitre 21 Immobilisations corporelles en Dépenses Investissement).

Il reste 158€ sur cet article, pour payer la (les) dernières factures sur ce chapitre il faut voter des crédits supplémentaires. Il est proposé de virer la somme de 10 000 € du chapitre 23 Immobilisations en cours (reste 146 065.98€) au chapitre 21.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Chapitre	Crédits votés au BP 2020	Crédits pouvant être ouverts
20	13 000	3 250

21	58 600	14 650
23	158 567.72	39 641.93

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

COMPTES RENDUS ANNUELS TECHNIQUES ET FINANCIERS 2019

Chacun a reçu par mail le lien vers les rapports annuels sur l'eau potable, l'assainissement et les déchets concernant la commune. Le conseil municipal prend acte sans observation ni remarque de ces rapports.

NOM DU FUTUR LOTISSEMENT

La continuité du lotissement derrière la Mairie va débuter si tout va bien début 2022. L'aménageur propose de nommer de suite ce lotissement de manière à l'indiquer d'ores et déjà dans les documents. A l'unanimité il est décidé « Lotissement des Fleurs ». Dans l'objectif lorsqu'il le faudra de nommer les rues par des noms de fleurs.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite aux élections municipales, il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde en commençant par définir la composition du poste de commandement communal. A l'unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable à la composition suivante :

- Directeur des opérations de secours : M. le Maire Benoit AGEORGES
- Responsables des actions communales : Mme CLEENEWERCK Marie et M. LANVIN Emmanuel
- Responsables logistique : M. VANPOULLE Jean-Noël et M. REGOST Claude
- Responsables population : Mme CARON-THOREL Magali et Mme MACREZ Christelle
- Responsables relations publiques : M. GERMAIN Patrick et M. PRUVOST Francis
- Responsable lieux publics et ERP : M. CAULIER Albert
- Secrétariat : Mme RETAUX Annabelle
- Responsables économie : M. CARON Patrice et M. CAULIER Albert

Sont nommés têtes de réseau d'information par porte à porte : Mme BLANQUART Corine, Mme MESER Delphine et M. VANPOULLE Jean-Noël.

Sont nommés responsables du système d'alerte : M. AGEORGES Benoit et Mme RETAUX Annabelle.

MODIFICATIONS DES HORAIRES DE MAIRIE

Suite à la demande d'un agent administratif de modifications de ses horaires de travail, les permanences de Mairie changeront à compter du 4 janvier. Le conseil municipal a décidé d'ouvrir plus tôt l'après-midi et de fermer la Mairie une après-midi par semaine.

Les horaires d'ouverture de la Mairie seront donc les suivants à compter du 4 janvier 2021 :

- Lundi : 13h00 / 17h30
- Mardi : Fermée
- Mercredi : 9h00 / 12h00
- Jeudi : 13h00 / 17h30
- Vendredi : 13h00 / 17h00
- Samedi : Fermée

DIVERS

- M. le Maire souhaite informer le conseil municipal de la situation d'un agent en arrêt maladie depuis le 16 novembre 2019. Le comité médical du Centre de Gestion a été saisi, l'agent sollicite un reclassement dans une autre collectivité ou, à défaut, la mise en disponibilité d'office pour raison de santé.
- Informations sur le bulletin communal prévu pour début d'année prochaine.
- Le repas de Noël à la cantine scolaire entre élus et enseignants n'aura pas lieu cette année suite à la situation sanitaire, de même que le concours des maisons illuminées.
- Reprise des activités sportives : la baby-gym dans la salle de motricité reprendra le mercredi 6 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance,



Marie CLEENERWERCK

Le Maire,



Benoit AGEORGES